

5 janvier 2017

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais: le crime était presque parfait».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Sournoisement, les arbres de la plaine de Plainpalais ont été massivement détruits, sans attendre le délai de recours de trente jours qui figure pourtant sur l'autorisation d'abattage. A voir certains troncs en parfaite santé, on a les plus grands doutes sur l'expertise fournie à la Ville de Genève, qui apparaît comme mensongère.

Pourquoi ne pas avoir fait des prélèvements sur tous les arbres abattus afin de contrôler leur réel état sanitaire? Le Conseil administratif a-t-il eu peur de la vérité et pourquoi s'est-il empressé de faire disparaître ces preuves?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond de la manière suivante.

Les problèmes de sécurité liés à l'état d'un arbre résultent de plusieurs facteurs. Il peut s'agir de blessures subies à des points stratégiques (insertion des branches, base du tronc, etc.), d'installation de champignons dégradant le bois ou de branches sèches menaçant de tomber. Le risque mécanique peut donc se manifester dans différentes parties d'un arbre: la couronne, le tronc, le collet (= la base du tronc) ou le système racinaire. L'expertise visuelle complète de l'arbre permet d'identifier les symptômes et de localiser la source du problème. Sur la plaine de Plainpalais, une grande partie des abattages a été préconisée à cause d'un problème racinaire (pourriture des racines par un champignon lignivore). Cette pourriture est souvent contenue au niveau des racines et ne remonte pas dans le tronc. Il est donc normal que le tronc soit sain, mais la tenue mécanique de l'arbre n'est plus garantie. Les sécheresses exceptionnelles de l'été 2015 et de l'automne 2016 ont accéléré le processus de dégradation.

L'utilisation du résistographe est limitée aux cas pertinents, afin d'éviter de percer systématiquement tous les arbres. Sur la plaine, compte tenu de la chute du marronnier pour raison de pourriture racinaire, et au regard de l'analyse visuelle faite par l'expert, il a été décidé de sonder 88 arbres, ce qui représente une expertise fouillée importante. Lorsque le collet ou le système racinaire est suspecté de dégradation, un sondage au résistographe permet de quantifier cette dégradation et de décider ou non de l'abattage. Pour les arbres présentant un

défaut mécanique dans la couronne ou un défaut mécanique parfaitement mesurable à l'œil nu au niveau du collet, un sondage au résistographe n'est d'aucune utilité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Guillaume Barazzone